



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260507

Domaine : 5.3.4

Date de convocation : 22 mai 2026

Date de l'affichage : 22 mai 2026

Date d'affichage de la délibération : 29 mai 2026

Objet : 07 – Désignation des représentants du conseil municipal à l'association de développement et de régie de l'épicerie sociale et solidaire d'Eragny (ADRESSE)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h30)

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 30 (jusqu'à 20h30), 31 (à partir de 20h30)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 30 juin 2006 confiant la gestion de l'épicerie sociale et solidaire à l'association de développement et de régie de l'épicerie sociale et solidaire d'Eragny (ADRESSE) dotée d'un conseil d'administration composé de 3 collèges égaux de 6 personnes :

- 1 collège de conseillers municipaux désignés par le conseil municipal suivant le principe de la représentation proportionnelle,
- 1 collège de représentants des associations fondatrices du projet, à raison d'un par association,
- 1 collège de personnes physiques, utilisateurs et membres associés.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20260528-20260507-DE  
Date de réception préfecture : 11/06/2026

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Finances, tarification, ressources humaines et affaires générales,

CONSIDERANT que l'épicerie sociale et solidaire est outil de coordination et d'optimisation des moyens financiers et humains mobilisés sur la commune pour la solidarité et l'accompagnement social,

CONSIDERANT la nécessité de désigner 6 membres du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'ADRESSE,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE les représentants du Conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'ADRESSE comme suit :

- Madame Chantal BAGGIO
- Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Elène JAILLON
- Madame Agnès LUXIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE
- Monsieur Jack-Tomy NKENZI

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France